



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 octobre 2011  
Français  
Original : espagnol

---

**Soixante-sixième session**  
Point 135 de l'ordre du jour

## **Planification des programmes**

### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Noel **González Segura** (Mexique)

#### **I. Introduction**

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 16 septembre 2011, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-sixième session la question intitulée « Planification des programmes » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 6<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> séances, les 7 et 21 octobre 2011. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/66/SR.6 et 11).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante et unième session (A/66/16).
4. À la 6<sup>e</sup> séance, le 7 octobre, le Président du Comité du programme et de la coordination a présenté le rapport du Comité (voir A/C.5/66/SR.6).

#### **II. Examen du projet de résolution A/C.5/66/L.3**

5. À sa 11<sup>e</sup> séance, le 21 octobre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Planification des programmes » (A/C.5/66/L.3), déposé par son Président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Kenya.
6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/66/L.3 sans le mettre aux voix (voir par. 7).



### III. Recommandation de la Cinquième Commission

7. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### Planification des programmes

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 37/234 du 21 décembre 1982, 38/227 A du 20 décembre 1983, 41/213 du 19 décembre 1986, 55/234 du 23 décembre 2000, 56/253 du 24 décembre 2001, 57/282 du 20 décembre 2002, 58/268 et 58/269 du 23 décembre 2003, 59/275 du 23 décembre 2004, 60/257 du 8 mai 2006, 61/235 du 22 décembre 2006, 62/224 du 22 décembre 2007 et 65/244 du 24 décembre 2010,

*Rappelant également* le mandat du Comité du programme et de la coordination, énoncé dans l'annexe à la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social, en date du 14 mai 1976,

*Ayant examiné* le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-et-unième session<sup>1</sup>,

1. *Réaffirme* le rôle du Comité du programme et de la coordination, principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social pour la planification, la programmation et la coordination;

2. *Souligne de nouveau* qu'elle-même et ses grandes commissions sont appelées à examiner les recommandations du Comité du programme et de la coordination ayant trait à leurs travaux et à se prononcer sur ces recommandations, conformément à l'article 4.10 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation<sup>2</sup>;

3. *Souligne* qu'il appartient aux seuls États Membres d'arrêter les priorités de l'Organisation, que traduisent les textes adoptés par les organes délibérants;

4. *Souligne également* que les États Membres doivent être pleinement associés à l'établissement des budgets, dès les premières étapes et pendant tout son déroulement;

5. *Rappelle* le paragraphe 131 du rapport du Comité du programme et de la coordination<sup>1</sup> et réaffirme les dispositions de ses résolutions 62/236 du 22 décembre 2007, 63/260 du 24 décembre 2008, 64/243 du 24 décembre 2009 et 65/244 concernant la nomination du Secrétaire général adjoint, Conseiller spécial pour l'Afrique et, à ce propos, demande à nouveau au Secrétaire général de se conformer aux dispositions de ces textes;

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 16 (A/66/16).

<sup>2</sup> ST/SGB/2000/8.

6. *Approuve* les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination concernant l'évaluation<sup>3</sup>, le rapport d'ensemble annuel pour 2010/11 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination<sup>4</sup> et l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique par le système des Nations Unies<sup>5</sup>.

---

---

<sup>3</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 16* (A/66/16), chap. II, sect. B.

<sup>4</sup> *Ibid.*, chap. III, sect. A.

<sup>5</sup> *Ibid.*, sect. B.